

## L'AMAP "les Choucas gourmands"

### SAISON 2021

- Complète du 12 mars 2021 au 9 octobre 2021

Soit 16 distributions, toutes les 2 semaines

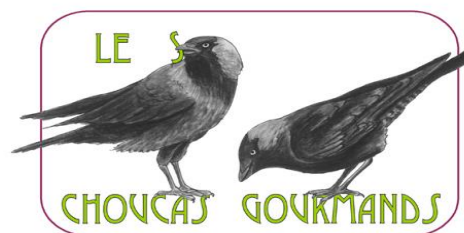
- Réduite du 4 juin 2021 au 9 octobre 2021

Soit 10 distributions, toutes les 2 semaines

**Distribution chaque vendredi de 18H00 à 19H00 en dehors de la distribution des légumes, puis de 17h à 19h**

chez Yann PIERREL :  
3 chemin des bruyères  
88290 THIEFOSSE

En cas de problème, contacter Isabelle Arnould : 06 04 08 16 12



Et

le producteur : **Marc BAUDREY**

G.A.E.C. Bergerie de la colline

88160 FRESSE SUR MOSELLE  
06 23 12 38 91

### CONTRAT pour 1 panier toutes les 2 semaines

NOM de l'adhérent : .....

Demeurant : .....

Tél : ..... Mobile : ..... Email : .....

#### ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet [www.leschoucasgourmands.org](http://www.leschoucasgourmands.org).
- fournir aux abonnés un panier de fromage toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

#### ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies...) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.
- **je rends l'ensemble des pots en verre au producteur**  
**Ces pots coûtent 0,50 € pièce. Marc ne les inclut pas dans le prix, ils lui appartiennent donc.**

#### CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

Nombre de Fromages frais (*2,90€)	Nombre de Fromages variés (*5,40€)	Nombre de Yaourts (*3,30€)	TOTAL

Entourer l'option choisie :

<b>Saison complète</b> (soit 16 distributions)	<b>Saison réduite</b> (soit 10 distributions)
--	---

Mois	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
dates	12-26	9-23	7-21	4-18	2-16-30	13-27	10-24	9

Pour la saison complète, vous pouvez choisir de régler en 1, 2, 3 chèques, qui seront encaissés à partir des 12 mars, 4 juin et 1<sup>er</sup> septembre et pour la saison réduite, en 1 ou 2 chèques, qui seront retirés à partir du 4 juin et du 1<sup>er</sup> septembre.

- L'ensemble des chèques sera collecté au plus tard le 7 mars 2021 pour la saison complète et le 28 mai 2021 pour la saison réduite. **Attention, les chèques doivent être rédigés à l'ordre du GAEC Bergerie de la Colline.**

Fait à ..... le .....

Le producteur : Marc BAUDREY

L'adhérent : .....